

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22275**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Monteur(se) de structures aéronautiques métalliques et composites

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le monteur (se) de structures aéronautiques métalliques et composites est un emploi de production contribuant à la fabrication d'un aéronef. C'est un spécialiste de l'assemblage des éléments formant la structure des aéronefs. Il exerce ses compétences principalement au sein d'entreprises de construction des aéronefs ou chez leurs sous-traitants dans le domaine des matériaux métalliques et composites.

A partir d'un dossier technique, d'une gamme de fabrication et d'un « kit » de pièces primaires, le monteur (se) de structures aéronautiques métalliques et composites réalise seul ou en équipe l'assemblage d'une structure d'aéronef (tronçon de fuselage, ailes d'avions, gouvernes de direction et de profondeur). Il peut être également amené à participer à l'intégration finale de l'aéronef.

Une attention particulière est requise tout au long du processus de fabrication. Aucune marque ni blessure du métal ne sont acceptées. La bonne exécution de son travail conditionne la sécurité des usagers ainsi que la fiabilité des aéronefs. Il assure la traçabilité de ses interventions et renseigne des documents de production.

Dans le cadre des structures composites, tout choc ou coup peut endommager l'élément et le délaminer, mais aucune inspection ou contrôle visuel ne permet de le déceler : le professionnel doit alors avoir un comportement irréprochable et alerter sa hiérarchie ainsi que le service contrôle pour s'assurer la conformité de la structure.

Il ou elle assure la sécurité et la propreté à son poste de travail en appliquant scrupuleusement les règles de FOD (Foreign Object Damage, Foreign Object Debris = Dommages par corps étrangers, Débris de corps étrangers). Il contribue au développement durable et à la responsabilité sociale de l'entreprise en adoptant les comportements adéquats et en appliquant les règles définies.

Il ou elle travaille généralement dans des halls de montage, au sein d'entreprises de construction d'aéronefs ou chez leurs sous-traitants, en position debout, au sol ou sur des échafaudages en cas d'intervention sur le montage de tronçon d'un aéronef.

Les différents matériaux composant la structure exigent des mises en œuvre et des conditions de réalisation particulières : dans le cadre des structures en composites, il est indispensable d'avoir des équipements d'hygiène et de sécurité permettant de garantir la santé des personnels.

Ses horaires de travail sont réguliers ou en équipe du matin, soir ou nuit.

1. Prémonter et ajuster « à blanc » une structure d'aéronef métallique et composite.

Gérer son intervention de prémontage sur structure.

Positionner et prérégler les éléments de la structure.

Ajuster et préparer un élément de structure.

2. Réaliser le montage final d'une structure d'aéronef métallique et composite.

Gérer son intervention de montage final d'une structure.

Positionner et régler les éléments de la structure.

Assembler les éléments d'une structure avec tout type de fixations usuelles aéronautiques.

Monter des systèmes et des équipements simples sur la structure.

Etancher, coller une structure d'aéronef.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- les entreprises de fabrication de pièces de structure et d'assemblage de sous-ensembles ou d'ensembles ;
- les entreprises de construction ou de modification des aéronefs, occasionnellement dans les ateliers de réparation ou dans les ateliers de maintenance pour les révisions périodiques.
  - ajusteur-monteur de structures d'aéronefs ;
  - monteur de structures d'aéronefs ;
  - monteur assembleur de structures d'aéronefs ;
  - ajusteur de structures composites ;
  - agent de montage de structures d'aéronefs.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

**Réglementation d'activités :**

Néant

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 22275 - Prémonter et ajuster « à blanc » une structure d'aéronef métallique et composite.	Gérer son intervention de prémontage sur structure. Positionner et prérégler les éléments de la structure. Ajuster et préparer un élément de structure.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 22275 - Réaliser le montage final d'une structure d'aéronef métallique et composite.	Gérer son intervention de montage final d'une structure. Positionner et régler les éléments de la structure. Assembler les éléments d'une structure avec tout type de fixations usuelles aéronautiques. Monter des systèmes et des équipements simples sur la structure. Etancher, coller une structure d'aéronef.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 18/01/2007 paru au JO du 26/01/2007 - Arrêté du 13/02/2012 paru au JO du 06/03/2012 - Arrêté du 08/12/2014 paru au JO du 26/12/2014

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels](http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels)

**Lieu(x) de certification :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs - Nouvel intitulé : Monteur(se) de structures aéronautiques métalliques et composites suite arrêté du 08/12/2014 paru au JO du 26/12/2014

**Certification précédente :** Monteur(se) de structures d'aéronefs